



**PRÉFET  
DE LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement et du logement**

### **NOTE DE MOTIVATION DE LA DÉCISION**

**Projets de lutte biologique pour protéger les forêts de Tamarins des Hauts et les  
pâturages de La Réunion**

Les 23 contributions reçues au cours de la consultation du public ouverte du 7 au 27 août 2026 inclus (21 jours) sont favorables à la mise en œuvre de projets de lutte biologique.

En conséquent, rien ne s'oppose à l'autorisation de ces projets de lutte biologique.